



PROCES-VERBAL

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du 20 février 2018

Sont présents : Mme Noémi CHEVALIER, Mme Fanny DAMOND (Présidente) et M. Williams CASACOLI (Secrétaire de séance)

Assistent à la séance : M. François COLLET, Chargé d'affaires fédérales, et M. Elliot FLEYS, Responsable vie fédérale et développement, pour fournir toutes les informations qui pourraient être utiles à la commission en vue d'accomplir sa mission.

Les membres de la commission se sont réunis le 20 février 2018 à 18h30, au siège de la Fédération française de Baseball et Softball (FFBS) - 41 rue de Fécamp 75012 Paris - afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des candidatures aux postes vacants du Comité Directeur de la FFBS et avis sur leur recevabilité
- Temps de parole des candidats lors de l'Assemblée Générale du 17 mars 2018

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

1 / Examen des candidatures aux postes vacants du Comité Directeur de la FFBS et avis sur leur recevabilité :

La recevabilité des candidatures est appréciée au regard des dispositions statutaires (édition du 30 avril 2016) et réglementaires (édition du 22 octobre 2017) de la FFBS, notamment des articles 11 de ses statuts et 31 de son règlement intérieur.

Ainsi, la commission constate qu'à la date limite de dépôt des candidatures, soit le 16 février 2018 à 18h00, les 4 candidatures suivantes (annexées au présent procès-verbal) sont parvenues au siège de la FFBS :

NOM	Prénom	Collège
BEAUVAIS	Frédéric	Général
BINOT	Marie-Christine	Médecin
DUBAUT	Olivier	Cricket
ESSAFI	Soubha	Général

Après avoir procédé aux vérifications nécessaires et en vertu de la compétence qui lui est dévolue par l'article 20 des statuts de la FFBS, la commission émet un avis favorable aux candidatures de Mme Soubha ESSAFI et de MM. Frédéric BEAUVAIS et Olivier DUBAUT.

Elle constate toutefois que M. Olivier DUBAUT n'a pas transmis un Curriculum Vitae Sportif.

En revanche, la commission émet un avis défavorable à la candidature de Mme Marie-Christine BINOT, la création de sa licence n'étant pas antérieure d'au moins six mois à la date du dépôt de sa candidature, comme exigé par l'article 31.1.2 du règlement intérieur de la FFBS.

2 / Temps de parole de présentation des candidats :

La commission accorde à chacun des candidats trois minutes de parole lors de l'Assemblée Générale du 17 mars 2018, pour sa présentation, qui se fera dans l'ordre alphabétique.

A Paris, le 20 février 2018

La Présidente
Fanny DAMOND



Le Secrétaire de Séance
Williams CASACOLI

